



## Communiqué SUD Energie : la sécheresse actuelle, appelée à se répéter, prouve le caractère stratégique des barrages hydrauliques

« Il va falloir s'habituer à la sécheresse, comme celle que connaît la France actuellement », nous disent les climatologues de Météo France comme d'EDF. **Dans ce contexte, les réserves en eau seront un bien de plus en plus précieux et stratégique.** Ces réserves d'eau servent à de multiples usages : irrigation pour l'agriculture, hydroélectricité (avec des propriétés uniques de stockage et de flexibilité, de plus en plus nécessaire avec le développement de productions intermittentes comme l'éolien et le solaire), préservation de l'environnement aquatique, pêche, tourisme ... Cela en fait une **ressource extrêmement complexe à piloter et qui doit être gérée de manière coordonnée.**

L'Espagne vit déjà la « guerre de l'eau », malgré ses 56 Milliards de m<sup>3</sup> de réservoirs (retenues d'eau). Or les climatologues nous disent que la France doit s'attendre à voir arriver dans les prochaines décennies, au moins dans sa partie Sud, un climat de même type que l'Espagne d'aujourd'hui. Or la France ne compte que 10 milliards de m<sup>3</sup> de capacité de stockage de l'eau, soit près de 6 fois moins que l'Espagne, capacité qui n'augmentera pas significativement : la construction de nouveaux barrages à grande échelle est peu probable (à titre d'exemple, Sivens, qui ne représentait que 1.5 million de m<sup>3</sup> : il en faudrait 30 000 pour atteindre la capacité de stockage de l'Espagne).

En fait, **la catastrophe climatique a déjà commencé** : depuis 30 ans, c'est l'équivalent d'environ 300 m<sup>3</sup> d'eau par habitant qui ne coulent plus dans nos rivières à comparer à une consommation annuelle de 40 m<sup>3</sup> par personne).

Et alors que cette ressource se raréfie, les besoins vont augmenter en même temps que la température (et ce malgré une évolution nécessaire de nos modes d'agriculture).

Pourtant, la France s'apprête à confier la gestion de ses barrages hydrauliques à des acteurs privés, éventuellement étrangers, pour une durée de 30 à 40 ans, au nom d'une Directive Européenne qu'aucun autre pays ne compte appliquer tant elle est absurde économiquement, dangereuse et contraire à l'intérêt général.

La délégation au privé de services publics tels que les autoroutes, les aéroports, la distribution d'eau potable, ou plus localement Vélib et Autolib ont montré leur inefficacité et les risques que cela présentait.

**L'ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques est une hérésie : une ressource aussi précieuse et stratégique doit être gérée de façon optimale pour la collectivité en diminuant les risques, ce qui ne peut être fait que par un acteur unique contrôlé par l'Etat.**

Fédération SUD Energie, le 19 novembre 2018